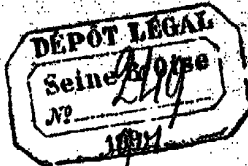


1898-99

REVUE

1821-1866



L'HISTOIRE DE VERSAILLES



ET DE

SEINE-ET-OISE

3^e ANNÉE. — I. — FÉVRIER 1901

PIERRE DE NOLHAC. — Trianon de porcelaine	1
AUGUSTE REY. — Le Naturaliste Bosc; un Girardin herborisant (<i>Suite et fin</i>)	17
J. MAILLARD. — Le Château royal de Saint-Hubert (<i>Suite</i>)	43
MANSEAU. — Mémoires inédits sur la Maison royale de Saint-Cyr (<i>Suite</i>).	54

VERSAILLES

LIBRAIRIE LÉON BERNARD
9, rue Satory, 9.

PARIS

LIBRAIRIE ALPHONSE PICARD
82, rue Bonaparte, 82.

La Revue est publiée par la Société des Sciences morales, des Lettres et des Arts de Seine-et-Oise.

Elle est envoyée gratuitement aux membres de la Société, ainsi que toutes les publications de la Société.

Les personnes qui désirent faire partie de la Société des Sciences morales de Seine-et-Oise doivent être présentées par deux membres. Elles peuvent demander par écrit au Président ou au Secrétaire général de vouloir bien les présenter ; elles sont nommées en séance à la majorité des suffrages. Le droit de réception est de cinq francs et la cotisation annuelle de douze francs.

Le siège de la Société est à l'Hôtel de la Bibliothèque de Versailles. La Société y tient ses séances le vendredi, à 8 heures et demie du soir.

La Société et les auteurs réservent leurs droits de reproduction et de traduction, en France et à l'Étranger.

Prix de l'abonnement : Un an, 12 francs ; Étranger, 13 francs.

Les prochains numéros contiendront :

M^{me} de Louvois et le château de Meudon, par M. Jean-J. MARQUET DE VASSELOT.

Lebrun, duc de Plaisance, par M. Emile COÛARD.

Documents sur Villepreux, par M. le Dr GALLOIS.

Lettres inédites de Ducis, publiées par M. A. TAPHANEL.

État de la Maison du Comte de Provence, publié par M. le Vicomte DE GROUCHY.

Notes sur la Bibliothèque de Versailles, par MM. A. TAPHANEL et H. LÉONARDON.

La Maison de Versailles en 1820, par M. Léopold d'AIGREMONT.

La Prison des Récollets à Versailles, pendant la Révolution, par M. A. TAPHANEL.

L'Ermitage de M^{me} de Pompadour, par M. J. FENNEBRESQUE.

Un Géographe versaillais : Jean-Antoine Hervet (1736-1810), par M. Thierry DE MAUGRAS.

Recherches sur Saint-Pris, par M. Auguste REY.

Une page inédite de l'histoire de Versailles, par M. Pierre DE NOLHAC.

Documents relatifs à diverses ventes de la terre et seigneurie de Versailles, par M. E. CARON.

Document sur Meulan, par M. Paul PINSON.



REVUE
DE
L'HISTOIRE DE VERSAILLES
ET DE
SEINE-ET-OISE

21
LC
128

REVUE

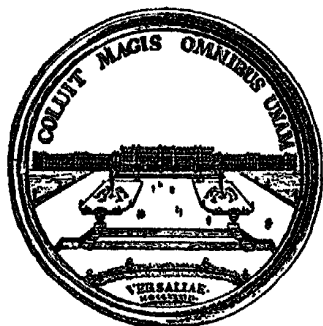


DE

L'HISTOIRE DE VERSAILLES

ET DE SEINE-ET-OISE

ANNÉE 1901



VERSAILLES

LIBRAIRIE LÉON BERNARD
9, rue Satory, 9.

PARIS

LIBRAIRIE ALPHONSE PICARD
82, rue Bonaparte, 82.

L'ERMITAGE DE M^{ME} DE POMPADOUR

Deux ans à peine après que M^{me} de Pompadour eût été officiellement présentée au Roi, à la Reine et au jeune Dauphin, on la vit multiplier les acquisitions de domaines et les constructions, à Versailles et autour de Versailles, à Paris, jusqu'en province (1). Au reste, la conduite de ces nombreux travaux, l'aménagement de ces diverses résidences témoignent d'un sens esthétique très fin, d'un goût très délicat. Elle le devait à l'éducation spéciale que lui avait fait donner sa mère.

Mais qu'est-ce que cela, lorsque l'on considère les sommes considérables qui furent englouties pour satisfaire le caprice d'un moment ?

Et comme la Cour ne pardonnait à cette petite bourgeoise ni son élévation, ni son anoblissement (2), de même le peuple allait bientôt trouver dans les larges libéralités du Roi plus d'un prétexte à murmurer contre la favorite, à manifester contre elle une âpre animosité. Une fois même, elle dut, pour apaiser le mécontentement de la populace, détruire ce qu'elle venait de terminer. Il est vrai que c'était à Paris. Et il ne s'agissait que

(1) A Versailles : l'Ermitage et un hôtel devenu depuis l'*hôtel des Réservoirs*. — Autour de Versailles : la Celle, la seigneurie de Sèvres, Bellevue, et au-dessous de Bellevue, la petite maison appelée successivement *le Taudis*, *Babiole* et *Brimborion*. — A Paris : l'hôtel d'Evreux, où s'élève aujourd'hui le palais de l'Élysée. — En province : Crécy, à 8 kilomètres de Droux, avec les dépendances d'Aunay et de Tréon; Ménars (Loir-et-Cher), Arzac-Pompadour (Corrèze), les terres de Garancière, de Deux-Églises, de Saint-Cirq, de Brot, de la Roche et la Rivière, en Limousin.

De plus, elle fut locataire de M. de La Vallière, à sa maison de Champs (Seine-et-Marne), et du duc de Gesvres, à Saint-Ouen. Voir Campardon, *M^{me} de Pompadour et la Cour de Louis XV*; Le Roi, *Relevé des dépenses de M^{me} de Pompadour*.

(2) Pour avoir tiré la langue à la marquise, en lui donnant l'accolade, le jour de la présentation, le Dauphin dut lui offrir des excuses. (*Vie privée de Louis XV*, III, 7.)

On ferait un recueil des vers qui circulaient sur la favorite. Quelques-uns étaient flatteurs, mais combien d'autres ironiques et méchants ! Ces derniers avaient pour auteurs Maurepas et certains courtisans.

de quatre murs, clôture d'un vaste terrain acheté sur les Champs-Élysées et destiné à former un potager (1)!

De toutes ses fantaisies, aucune ne coûta plus cher que Bellevue, que Crécy; et ni l'un ni l'autre, commencés la même année que l'Ermitage de Versailles, n'eurent pour elle autant de charme que cette dernière habitation, plus simple et plus modeste.

Pour l'Ermitage, elle et le Roi délaissèrent et oublièrent Bellevue à peine sorti de terre, merveilleusement situé dans un cadre de verdure, à travers lequel apparaît au loin Paris. Bellevue était un château; certains Mémoires du temps nous parlent de l'Ermitage comme d'un pavillon; mais, sous ce nom, on verra ce qu'il convient exactement d'entendre (2).

Sa proximité du palais de Versailles, l'attachement durable que lui voua la favorite (3), l'étendue du terrain, les personnages qui en sont devenus successivement les habitants, son morcellement, puis son affectation à des immeubles qui, de nos jours, s'y sont élevés, tout cela nous a paru autant de motifs suffisants pour le faire connaître.

En 1746, vers le nord de la ville, du côté où se trouvait la Porcherie, réunion de sept ou huit maisons, le petit Parc formait un quadrilatère irrégulier, assez vaste (4), compris entre le bassin de Neptune, en suivant la ligne du boulevard actuel de la Reine, l'avenue Saint-Antoine et la route de Saint-Germain, devenue rues de Maurepas et de l'Ermitage. Cette route traçait en partie la limite de la propriété de M^{me} de Pompadour.

Dans les 6 hectares que le Roi lui abandonnait, la favorite trouva un parc créé à souhait: c'étaient quelques-uns des beaux arbres plantés depuis longtemps en quinconces, et qui occu-

(1) D'Argenson, *Mémoires*, VIII, 6 novembre 1734. Cf. Campardon, p. 154.

Ce terrain faisait partie de l'hôtel d'Evreux, emplacement du palais de l'Élysée, et il retourna à l'état de marais comme il était auparavant.

(2) D'après Soulayie (*Mémoires historiques et anecdotes de la Cour pendant la faveur de la marquise de Pompadour*), la construction de l'Ermitage aurait excité les murmures du peuple. S'il en a été ainsi, c'est plutôt, nous semble-t-il, à cause de la distinction particulière dont la favorite était l'objet, que pour la magnificence des bâtiments.

(3) M^{me} de Pompadour ne vendit jamais l'Ermitage (Campardon, p. 151).

(4) En 1703, le petit Parc contenait 14,972 arpents. L'arpent de Paris correspond à 3,418 mètres carrés, 87. — Voir le plan de 1700, gravé par Inselin.

paient entièrement, jusq'en 1736, le quadrilatère dont nous avons parlé (1).

Le reste de la propriété renfermait encore un potager, quelques bosquets et une maison de jardinier. Cette modification des quinconces remonte à 1736. Il y avait à cette époque, un peu en deçà de la place où s'éleva l'habitation de l'Ermitage, et contiguë à la route de Saint-Germain, une pièce d'eau destinée à recevoir l'égout des eaux de Versailles, à la sortie de l'étang de Clagny. A ce dernier, Gabriel, alors architecte du Roi, substitua un abreuvoir; puis il supprima la pièce d'eau d'égout, devenue inutile, et la remplaça par un réservoir (2).

Tel était l'état des lieux lorsque M^{me} de Pompadour en prit possession.

Elle charge L'Assurance, un de ses trois architectes attitrés, d'exécuter le plan qu'elle a fixé (3). Celui que nous reproduisons est le seul qui nous ait paru intéressant; il montre avec quel art elle a su tirer parti de ce qui existait (4).

D'un côté, le parc à la française : allées droites avec palissades, salles de verdure, cabinet d'amour meublé de bancs de

(1) « Le jardin, auquel on travaille actuellement, sera fort grand, d'autant plus que le Roi a permis qu'on y enfermat partie d'un quinconce que l'on voit à droite du chemin qui va traversant le parc à Marly. » (Duc de Luynes, IX, novembre 1748.)

(2) D'après Le Roi (*Histoire des rues de Versailles*, I) et le duc de Luynes, le réservoir dont il est question figure sur un plan de 1746, gravé par l'abbé de la Grive (Est. top. Versailles, gr. in-fol.). Le plan n° 33 des Arch. nat., O^t 1805, représente le terrain accordé à M^{me} de Pompadour; quoiqu'il soit de 1749, il ne détaille ni la place occupée par les bâtiments déjà construits, ni la forme que les jardins avaient à cette époque. On n'y voit plus le réservoir, mais un travail de canalisation. Tout ce qui a trait à la modification des quinconces est emprunté au duc de Luynes (IX, 26 novembre 1748).

(3) Cailleteau, dit L'Assurance, famille d'architectes plus connue sous le nom de L'Assurance, et célèbre dans la première moitié du xviii^e siècle. Jean L'Assurance (1690-1755), contrôleur des bâtiments de Marly; en 1749, architecte ordinaire du Roi et contrôleur des bâtiments de Fontainebleau. Il appartenait alors à la 1^{re} classe de l'Académie et obtint un logement au Louvre. Les travaux de cet architecte furent nombreux; les plus intéressants lui furent commandés, de 1748 à 1754, par M^{me} de Pompadour, entre autres, Bellevue et l'Ermitage.

(4) Plan n° 15, dessiné à l'encre (Arch. nat., O^t 1805). Il ne porte pas de date, mais on peut présumer qu'il est de 1754. A cette époque, en effet, M^{me} de Brancas avait obtenu 3 hectares de terrain entre le bassin de Neptune et le mur de l'Ermitage. Le Roi (*Histoire des rues de Versailles*, I) cite le jardin du n° 34 de la rue Maurepas. C'était à cet endroit même que se trouvait celui de M^{me} de Brancas, séparé de l'Ermitage par un second mur. Or, sur le plan 15 figure le nom de cette propriétaire.

pierre, bosquets d'arbrisseaux rares jetés au milieu des grands arbres, volières, berceaux odorants de myrte et de jasmin. D'autre part, un jardin botanique, un jardin potager, puis en contre-bas, en face de l'habitation, des parterres avec buis en broderie : ce dernier jardin séparé des deux autres par une balustrade en pierre fermant cette sorte de terrasse. Ça et là, des orangers, une cinquantaine environ, des citronniers de différentes grosseurs, dans leurs caisses, des lauriers-cerises panachés, un olivier, un jasmin jaune de Judée, un grenadier, un lilas de Judée, deux lauriers-roses dont l'un à fleurs doubles; puis des statues : l'Amour, en plomb peint en gris; un Adonis, en marbre blanc (1)...

L'entretien des jardins est confié à Richard, le célèbre fleuriste de Trianon, au sieur de Balieu et à Crosnier.

Quant à l'habitation elle-même, le plan de 1754 nous la représente avec les communs, adossés au mur le plus près de la route qui mène à Saint-Germain. Les travaux furent poussés si activement, qu'en deux mois à peine, tout était prêt pour résider. Cette fois encore, nous constatons la même hâte d'entrer en jouissance.

Sans aucun doute, il fut bâti à l'italienne, comme, quelques années après, celui de l'Ermitage de Fontainebleau. Il mesure 8 toises de long sur 5 de large. Il n'a que cinq croisées de face et un étage : un vestibule, à droite duquel est une antichambre qui sert de salle à manger, et à gauche, une cuisine. Ces trois pièces regardent la cour. Sur le double, du côté du jardin, un cabinet d'assemblée, puis une chambre à coucher. De la cuisine dépendent une office et une rôtisserie. Un passage conduit de la cave à l'orangerie (2). Le duc de Luynes ne parle pas des communs. Toutefois, ce qu'il dit des Ermitages de Fontainebleau et de Compiègne, construits après celui de Versailles, nous permet d'avancer que cette annexe avait quelque importance. Au reste, nous nous autorisons du plan de 1754 et du

(1) Arch. nat., O¹ 1804, *Inventaire des meubles que cède au Roi M^{me} de Maurepas en remettant la maison de l'Ermitage (1782)*. — Le Roi, *Relevé des dépenses de M^{me} de Pompadour*. — Dussieux, *le Château de Versailles*. — Le duc de Luynes, IX. — La statue en plomb représentant l'Amour existerait encore, parait-il, placée dans le jardin de l'un des immeubles bâtis sur l'emplacement de l'Ermitage.

(2) Duc de Luynes, IX, novembre 1748. — *Inventaire de M^{me} de Maurepas*.

Relevé des dépenses de M^{me} de Pompadour pour affirmer que derrière l'habitation principale se trouvaient une basse-cour avec laiterie et poulailler (1). Voilà pour l'ensemble.

Dans l'ameublement commence déjà à paraître le goût exquis de M^{me} de Pompadour, goût si contraire à celui que la mode avait consacré jusque-là. Des peintres de talent, Risbrack, Dubois, donnent libre essor à leur imagination et couvrent les panneaux de leurs œuvres : ce sont des paysages, de jeunes amants, des Tircis, des bergères; au-dessus des portes, sur toile, sont simulés des pots de fleurs dans leurs bordures. Les sculptures de Rousseau et de Verbreck réjouissent l'œil et s'harmonisent avec les couleurs qu'elles encadrent. Les meubles sont de fine perse. Dans la chambre à coucher, une bibliothèque garnie de volumes rares, luxueusement reliés, réserve aux heures de solitude le charme de l'utile et de l'agréable. Que l'on suppose des meubles anciens, des ivoires finement travaillés, des cadres d'ébène, des porcelaines de prix, des bronzes, et l'on aura de cet intérieur l'idée qu'il convient de s'en faire (2).

Le fragment du journal auquel nous avons déjà emprunté plusieurs détails résume très bien l'impression que ressentait l'auteur en voyant dans l'Ermitage, construit si hâtivement, un vrai tour de force. « Je vis hier une petite maison nouvellement bâtie pour M^{me} de Pompadour; on trouvera dans ce livre un plan de cette maison qui en donne une idée suffisante pour juger de sa grandeur. Ce bâtiment a été commencé les premiers jours d'octobre, et actuellement il est tout meublé. On a fait sécher les plâtres autant qu'il a été possible à force de feu. Ce bâtiment est situé fort près d'ici, à cent pas, à gauche du chemin qui passe auprès de l'étang où est le nouvel abreuvoir, et va en dehors du

(1) Duc de Laynes, X, 8, *Ermitage de Fontainebleau*. — XV, 164, 165, *Ermitage de Compiègne*.

C'est la famille du jardinier Crosnier qui est préposée à la basse-cour. Pour les poules, la femme reçoit 372 livres. Pour les vaches, la fille reçoit 72 livres. La nourriture des animaux s'élève à 1,400 livres.

(2) Voir Le Roi, Campardon, Soulavie, ouvrages précédemment cités. — *L'Inventaire de M^{me} de Maurepas*. — Risbrack, peintre de fleurs.

Verbreck, Jacques (1704-1771), né à Anvers, sculpteur qui excella dans l'art de travailler le bois. Il eut le titre de sculpteur des bâtiments du Roi et fut logé au Louvre. (Jal, *Dict. crit. de biogr. et d'hist.*)

Le Roi donne, dans son *Relevé des dépenses de M^{me} de Pompadour*, le chiffre de 283,013 livres pour tous les frais qu'entraîna cette construction.

petit Parc gagner Saint-Antoine et le chemin de Marly. Il est un peu en deçà du chemin qui mène au puits de l'angle et à la Celle (1). »

M^{me} de Pompadour a su distraire un roi perpétuellement ennuyé. A bout de ressources, elle avait imaginé un nouvel amusement en l'intéressant à ses constructions. Où elle devait échouer à Bellevue, elle réussit pleinement à l'Ermitage, « charmant bijou », pour répéter l'expression de Le Roi. C'est de l'imprévu, du rustique, presque de la féerie que ce pied-à-terre offre aux illustres visiteurs. En y allant, on y vit d'une autre vie : là, point d'étiquette, de suite gênante, de regards indiscrets. « ... Vous croyez que nous ne voyageons plus, — écrit M^{me} de Pompadour à M^{me} de Lutzelbourg; — vous vous trompez, nous sommes toujours en chemin : Choisy, la Muette, Petit Château et certain Ermitage près la grille du Dragon, à Versailles, où je passe la moitié de ma vie; il a 8 toises de long sur 5 de large et rien au-dessus; jugez de sa beauté, *mais j'y suis seule ou avec le Roi et peu de monde*. Ainsi j'y suis heureuse. On vous aura mandé que c'est un palais ainsi que Meudon, qui aura neuf croisées de face sur sept, mais c'est la mode à présent à Paris de déraisonner, et sur tous les points (2)... »

Comment le Roi eût-il été insensible aux surprises, sans cesse renouvelées, qui lui étaient ménagées en ce lieu de délices? Il trouvait la marquise déguisée tantôt en laitière, en servante aux vaches offrant du lait chaud, tantôt en jardinière, en paysanne ou en bergère (3). D'Argenson, à propos de l'Ermitage de Fontainebleau, se plaît à nous montrer le souverain faisant la cuisine lui-même et soupant avec la favorite (4). A un an d'inter valle, on voit la gradation du laisser aller.

Il n'y avait guère de chasses que le Roi, soit au départ, soit au retour, ne s'arrêtât à l'Ermitage. M^{me} de Pompadour s'y rendait

(1) Duc de Luynes, IX, 26 novembre 1748. — Le plan dont parle l'auteur ne s'est pas retrouvé, malheureusement, dans le manuscrit. Les travaux du jardin, assurément, se poursuivaient encore quand il vit la maison terminée. Ainsi il avait fallu presque deux ans pour celui-là et moins de deux mois pour celle-ci.

(2) *Isographie*, IV.

(3) Soulavie. — Ce que dit cet auteur du *Parc-aux-Cerfs* s'applique sans conteste à l'Ermitage.

(4) VI, 20 novembre 1749.

à pied ou en *vinaigrette*, petite voiture à deux roues dans laquelle on se faisait traîner par un homme. C'est à l'Ermitage que le duc de Chartres faillit être grièvement blessé. Il avait été promené un certain temps dans l'un de ces véhicules par quelques-uns de ceux qui accompagnaient le Roi, quand celui-ci, pour plaisanter, leur suggéra la fâcheuse idée de lever les brancards et de laisser ainsi le duc un moment suspendu. Le poids assez considérable de ce dernier emporta si violemment l'arrière de la voiture que le châssis de devant, en verre, se brisa et un éclat lui donna dans le visage. Sans un mouvement instinctif de sa part pour parer le coup, ses yeux eussent été crevés (1). Le duc de Croÿ obtint du Roi la faveur d'entrer à l'Ermitage. « Le 3 avril, — écrit-il, — je chassai à Trappes; le Roi nous mena pour la première fois à l'Ermitage, dans le Parc; nous y mangeâmes un morceau avec lui et M^{me} de Pompadour, qui y dînait les jours de chasse. Le Roi m'en sembla au moins aussi amoureux que jamais, et il le faisait bien paraître. Nous vîmes la ménagerie et les plantes rares, dont une sensitive en fleurs (2). »

L'Ermitage est un lieu de délassement au milieu des allées et venues continuelles qui constituent la vie de la Cour; c'est une maison modeste, mais où cependant rien ne manque.

Il y avait un an que M^{me} de Pompadour était en possession de cette propriété, lorsque la donation lui fut officiellement confirmée par brevet (3). C'était, de la part du Roi, une marque nouvelle d'attachement et qui venait à point, le bruit du renvoi de la favorite s'étant déjà répandu. Ce qui sans doute l'avait fait naître, c'était un état de santé naturellement mauvais, encore aggravé par le crachement de sang qui se produisit alors. Ceux qui se réjouissaient de voir la chute de la favorite apprirent peu après, et non sans dépit, qu'elle accompagnait le Roi au Havre. En 1750, lors de sa visite à l'Ermitage, le duc de Croÿ, auquel rien n'échappe, n'observe-t-il pas que « le Roi est aussi amou-

(1) IX, 17 décembre 1748.

(2) *Mémoires* (1737-1784), publiés par M. le vicomte de Grouchy, p. 77, 135

(3) Brevet de don d'un terrain, lieu dit la Porcherie et le Quinconce, à la marquise de Pompadour, pour en jouir sa vie durant. (1749, 1^{er} février. — Arch. gén. secrét. d'Etat, E 3435. D'après Le Roi, *Histoire des rues de Versailles*.)

reux que jamais » ? Le refroidissement, dû à de tout autres causes, n'a donc eu lieu que quelques années plus tard.

Ces considérations en apparence étrangères à notre sujet s'y rapportent cependant indirectement. Elles permettent de nier que l'Ermitage ait servi, dans les premières années de sa création, au même usage que le Parc-aux-Cerfs, et qu'il en soit devenu ensuite la succursale. C'est en 1735 que le Roi acquiert, par l'intermédiaire d'un huissier-priseur au Châtelet, la maison tristement célèbre de la rue Saint-Médéric (1). Il est vrai que de cette époque date la froideur des relations entre le souverain et M^{me} de Pompadour (2). Mais ce dernier local ayant été acheté dans le but déterminé qu'on sait, nous ne voyons guère comment l'Ermitage, où le Roi recevait des intimes, aurait partagé une telle destination. Tout au plus faudrait-il admettre que ce qui se passait habituellement là avait lieu ici par hasard. Il arrivait en effet que le Roi, pour ne pas attirer l'attention, « changeait quelquefois de maison et de quartier, mais sans renoncer à l'ancienne maison (3) ». C'est pourquoi l'opinion de Dussieux nous semble la plus raisonnable. « L'Ermitage — dit-il — était aussi l'une des maisons dans lesquelles M^{me} de Pompadour logeait une des petites maîtresses qu'elle donnait au Roi (4). » Parce qu'elle ne pouvait plus occuper la même place dans les affections du souverain et qu'elle entendait paraître ne rien abdiquer, la favorite joua ce rôle honteux et commença à exercer une action néfaste sur les affaires politiques, intérieures et extérieures. Ce fut l'emploi de ses dernières années.

En 1754, les abords de l'Ermitage se modifient par la cession

(1) Le Roi, *Curiosités historiques sur Louis XIII, Louis XIV, Louis XV*, p. 235.

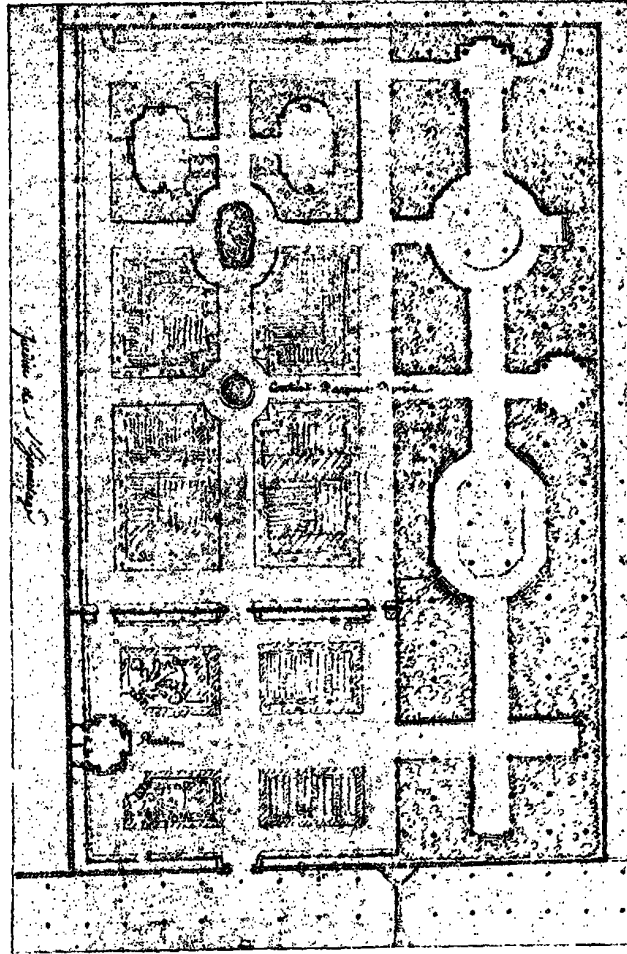
(2) Cardinal de Bernis, *Mémoires et Lettres*, II, 206.

(3) M^{me} Dubausset, *Mémoires*.

(4) *Le Château de Versailles*, II, 430. — Soulavie a fait de l'Ermitage et du Parc-aux-Cerfs un seul et même local par la confusion des détails qu'il donne sur l'un et sur l'autre. Nous les avons trouvés, en effet, tantôt contredits par le plan de 1754, tantôt confirmés par l'*Inventaire de M^{me} de Maurepas*.

Le besoin de retrouver, partout où se transportait la Cour, les mêmes habitudes, le même genre de vie, poussa M^{me} de Pompadour à construire deux autres Ermitages : celui de Fontainebleau, avec rez-de-chaussée et premier, avec jardin et communs importants ; celui de Compiègne, sur le plan du précédent. — Cf. : Campardon. — Le duc de Luynes, X, 8, et XIV, 199. — D'Argenson, VI, 76.

faite à M^{me} de Brancas d'un terrain de 3 hectares, au delà du bassin du Dragon (1). De ce côté, les murs de clôture des deux



propriétés sont parallèles et laissent subsister dans l'intervalle

(1) Voir le plan de 1754. — C'est Demane, jardinier fort habile, qui transforma ce terrain en jardin. (Le Roi, *Histoire des rues de Versailles*, I, 80.)

le chemin qui mène du Château au pavillon de M^{me} de Pompadour. Le plan de 1755 indique une autre sortie, carrossable, sur le chemin de Marly extérieur au Parc. Quant à l'Ermitage lui-même, rien n'est changé. On y a seulement transporté une cuve de marbre dont le déplacement avait été nécessité par une nouvelle disposition des logements, au Château. « L'on fait — raconte le duc de Luynes — un très petit appartement pour M^{me} la comtesse de Toulouse, un très commode pour M. et M^{me} de Penthievre, une salle à manger pour les soupers des cabinets, et un appartement pour M^{me} de Pompadour, qui sera du côté des voûtes de la chapelle. Il a fallu pour cela démolir l'estrade faite du temps de M^{me} de Montespan, sur laquelle était une niche où l'on avait mis un lit pour M. le comte de Toulouse. Cette estrade, élevée de deux marches, avait été faite du temps de Louis XIV pour couvrir une cuve de marbre mise plus anciennement pour baigner plusieurs personnes ensemble, comme c'était alors l'usage. Cette cuve est actuellement découverte et j'allai la voir; elle est d'un marbre qu'on appelle du Rance, d'un seul morceau fort épais; elle a huit pans, qui ont chacun 4 pieds de long; elle a de largeur 10 pieds moins 2 pouces, et de profondeur 3 pieds 3 pouces. On descend par trois marches sur une tablette qui règne tout autour et qui servait à s'asseoir pour se baigner. Comme il est impossible de la sortir du lieu où elle est sans la casser, on prend le parti de la descendre en bas, afin que le plancher de la chambre où elle est soit tout de plain-pied (1). » Et peu après, le même narrateur ajoute : « Ce que j'ai marqué ci-dessus de la cuve qui était dans l'appartement de M^{me} la comtesse de Toulouse ne s'est pas exécuté. C'était en effet le premier projet de la descendre dans les souterrains au-dessous de l'endroit où elle était; mais la fenêtre de la chambre s'étant trouvée assez grande pour la sortir, on a pris le parti de la tirer de sa place avec des cordes, des cabestans et un bâti de charpente. Cette opération ne s'est pas faite sans beaucoup de peine et un grand nombre d'ouvriers. Il y a actuellement vingt-deux hommes qui la conduisent sur des rouleaux au lieu où elle doit être placée. C'est dans la petite maison bâtie depuis peu entre

(1) *Mémoires*, X, 179, janvier 1750. — Cf. 117, de Nolhac, *le Château de Versailles sous Louis XV*, p. 77, 208.

les deux chemins de Versailles à Marly, celui du dehors et celui du dedans le Parc. On l'appelle l'Ermitage. Cette cuve doit être employée à faire un bassin (1). » Elle est restée longtemps affectée à cet usage, dans un jardin créé sur l'ancien emplacement de cette propriété et donnant rue de Maurepas. Elle a été achetée en 1900 par M. le comte Robert de Montesquiou, qui l'a placée au Pavillon des Muses, à Neuilly (2).

La mort de M^{me} de Pompadour, survenue en 1764, devait faire passer l'Ermitage en la possession de son frère, désigné par testament son légataire universel. Il en fut autrement, le marquis de Marigny s'étant désisté de ses droits; ce que confirme un brevet royal du 5 avril 1776 (3). On trouve dans ce même brevet l'attribution de cette petite terre, sa vie durant, au sieur Phélippeaux, duc de la Vrillière, comte de Saint-Florentin, apparenté au ministre Maurepas, et après lui, au sieur de Marigny. Le premier de ceux-ci — pour admettre l'assertion de Le Roi — aurait donc loué l'Ermitage à la duchesse de Villars, dame d'atours de la Reine (4). Mais, quand le brevet en question fut délivré, la duchesse n'était plus locataire, et une clause interdisait, à l'avenir, aux propriétaires de louer ou de prêter. Le duc de la Vrillière mourut un an après. Nous ne saurions dire par suite de quel arrangement ou de quelles difficultés il se fit que le sieur de Maurepas ait recueilli cette succession, au détriment du sieur de Marigny, encore vivant. Du reste, tous deux moururent en 1781 (5). Dès lors et jusqu'à 1793, l'Ermitage devint la propriété de Mesdames Adélaïde et Victoire, tantes du Roi.

Avec les deux premiers de ces personnages, ce modeste domaine reste, à peu de chose près, ce qu'il était au temps de M^{me} de Pompadour. Seul, ce qui y est attaché se transforme; en 1773, un quartier de la ville, celui des Prés, se constitue de ce côté : nouveau chemin, en face de la rue des Réservoirs, pour aller rejoindre le chemin de Saint-Germain, en tournant à

(1) 27 janvier 1750.

(2) Nous devons ce détail à l'obligeance de M. de Nolhac.

(3) Arch. nat., O¹ 4803.

(4) *Histoire des rues de Versailles*, I.

(5) Nous avons déjà dit qu'en 1782, après inventaire, M^{me} de Maurepas remit l'Ermitage au Roi. (Arch. nat., C¹ 4804.)

l'ouest : boulevard de la Reine, de Saint-Antoine (1)... Trois ans plus tard, l'Ermitage est réuni par brevet — celui dont nous avons précédemment parlé — à la Direction générale des Bâtimens.

BREVET DU ROI.

« Aujourd'hui 5 avril 1776, le Roi étant à Versailles, et le maréchal duc de Mouchy, grand d'Espagne de première classe... gouverneur de Versailles, a représenté à Sa Majesté qu'il croirait utile au soulagement de son domaine de réunir à perpétuité, à la place de Directeur général des bâtimens de Sa Majesté, la maison dite de l'Ermitage, avec les bâtimens et jardins qui en dépendent, actuellement possédés à vie par le sieur duc de la Vrillère, qui en a obtenu le don du feu Roi, et qui doivent passer ensuite au sieur marquis de Marigny, aux mêmes conditions, ainsi qu'il est porté aux brevets qui leur en ont été expédiés le 15 octobre 1766, offrant de se désister de tous les droits qu'il peut avoir, en sa qualité de gouverneur de Versailles et de Directeur général des domaines de Sa Majesté, sur la dite maison, bâtimens et jardins en dépendant, s'il plaisait à Sa Majesté en ordonner la réunion. A quoi ayant égard, Sa Majesté a déclaré et déclare, veut et entend que la dite maison, appelée l'Ermitage, située le long des murs du Parc de Versailles, ensemble les bâtimens et jardins qui en dépendent, laquelle était ci-devant sous la dépendance du gouverneur de Versailles, soit et demeure réunie, dès à présent et à perpétuité, à la place de Directeur général des bâtimens de Sa Majesté, à condition toutefois de ne la pouvoir jamais louer ni prêter, sous quelque prétexte que ce soit, et de laisser jouir de la dite maison, bâtimens et jardins en dépendant, les dits sieurs duc de la Vrillère et marquis de Marigny successivement, leur vie durant, ainsi et de la même manière qu'il est porté aux dits brevets du 15 octobre 1766 que Sa Majesté ratifie dans tout leur contenu, autant que de besoin est ou serait. Mande et ordonne à cet effet Sa Majesté au dit sieur de Mouchy de faire et laisser jouir les dits sieurs duc de la Vrillère et marquis de Marigny, et après eux, le Directeur général de ses bâtimens, à perpétuité, du contenu au présent

(1) Le Roi.

brevet que pour assurance de sa volonté Sa Majesté a signé de sa main et fait contresigner par moi, conseiller secrétaire d'Etat et de ses commandements et finances. Signé : Louis (1). »

M^{me} de Château-Renaud avait obtenu, en 1775, une enclave entre le jardin de M^{me} de Brancas et l'avenue Saint-Antoine. Il y a aussi le clos de la duchesse de Narbonne, devenu celui du prince de Poix, et celui de M. Decubière.

Sur le plan qui indique l'un de ces morcellements, on voit la place occupée par ce qu'on appelait le Petit Canal, perpendiculaire au mur de l'Ermitage, à droite du chemin de Marly extérieur au Parc (2). Cette pièce d'eau portant préjudice au quartier par ses émanations malsaines, le duc de Mouchy en réclame la suppression au comte d'Angiviller. « Vous trouverez ci-joint, Monsieur le Comte, l'exécution de vos ordres. Vous lirez avec attendrissement combien le gouverneur de Versailles perd par cet arrangement pour lui et ses successeurs : mais rien ne peut résister au désir que j'ai et aurai toujours de seconder vos vues droites et éclairées pour le bien. J'espère qu'elles vous porteront à empêcher des malheureux de mourir d'inondation et de punir dans notre nouveau quartier de Clagny ; tout n'attend qu'après vous pour reprendre une nouvelle vie. J'ai rendu compte à M. Mique de tous mes arrangements qu'il a approuvés, mais qui écrouleront sans l'aqueduc accordé depuis quatre ans et la suppression du canal que votre humanité a bien voulu accorder (3)... »

A partir de 1779, la ville empiète sur la campagne, du côté de l'Ermitage. C'est la naissance du quartier neuf. Le chemin de Marly, extérieur au Parc, devient rue de ville ; on bâtit avec empressement. Le Grand Voyer réclame au sieur Lebrun un plan sans lequel les particuliers ne peuvent faire exécuter leurs travaux. « J'ai eu l'honneur de vous prévenir, Monsieur, que l'on me demandait des alignements du côté de l'Ermitage, sur l'emplacement du Petit Canal qui a été supprimé ; que, n'ayant point de plan qui m'indique les dernières dispositions de cette partie du nouveau quartier, je n'avais pu remplir les vues de ces

(1) Arch. nat., O¹ 1803.

(2) Arch. nat., 18 décembre 1775, O¹ 1803.

(3) Arch. nat., 15 avril 1776, O¹ 1803.

particuliers qui sont M. Paon, M. Crosnier et M. de Madier, dont l'un d'eux, en ce moment, vient de revenir pour le même objet (1)... » Et quinze jours après, il écrit une seconde lettre, presque dans les mêmes termes.

En 1781, l'Ermitage devient la propriété de Mesdames Adélaïde et Victoire. Les nouvelles habitantes y vont souvent, s'en occupent beaucoup. Pendant les deux premières années, c'est une avenue de 180 toises de long à rétablir, à sabler — celle qui conduit de la grille de Trianon à la porte de derrière du jardin de l'Ermitage — pour que les princesses puissent la parcourir, soit en carrosse, soit à pied, en se rendant à leur propriété ; puis deux barrières, pour empêcher de passer sans autorisation ; c'est une nouvelle clôture à élever pour réunir un terrain indiqué ; c'est un ponceau que le carrosse a endommagé et qu'il faut réparer ; c'est la grande pièce d'eau du potager à combler ou encore des conduites d'eau à déplacer et à remettre en dehors de l'Ermitage (2). La perplexité de M. Mique est grande. Comment démêler dans ces dépenses celles qui incombent au Roi et celles qui doivent retomber sur ses tantes ? Il en réfère au comte d'Angiviller, avec toutes les formes désirables. « Mesdames se sont fait de l'Ermitage une occupation utile à leurs santés et, à moins d'objets un peu majeurs, comme leurs serres et autre chose de pareille conséquence, ces princesses ordonnent, dirigent et même inspectent. Aussi y vont-elles presque tous les jours ouvrables quand elles sont à Versailles. L'année dernière, quelques ouvriers s'étant trouvés plus en avance que leurs facultés ne permettaient, Mesdames ordonnèrent seulement des acomptes plus forts, mais elles voulurent qu'ils fussent payés. Le tableau de la dette fut remis à Mesdames ; elles le renvoyèrent après en avoir retranché les premières réparations qu'exigeait l'Ermitage lorsqu'elles en prirent possession. Je crois cependant, Monsieur le Comte, pouvoir dire que, pour premières réparations, Mesdames n'ont entendu que celles qui ont été primitivement faites, et que, dorénavant, toutes celles qui pourraient arriver seront pour leur compte.

(1) Arch. nat., 38 janvier 1779, O¹ 1804. Signé : Fouaint.

(2) Arch. nat., O¹ 1804.

« Ne pouvant suivre avec la même exactitude que Mesdames y mettent tous les ouvrages qu'elles ont fait faire à l'Ermitage, et souvent n'ayant besoin d'autre avis que le leur, il ne vous paraîtra pas étonnant, Monsieur le Comte, que je ne me rappelle pas la plupart des articles qui composent les deux mémoires qui étaient joints à la lettre dont vous m'avez honoré. L'Inspecteur particulier de ces princesses, que je n'ai pu interroger qu'hier soir, m'a assuré qu'il en avait pleine connaissance. Je le crois parce qu'il est honnête homme; mais, nonobstant cela, ayez la bonté de me diriger dans la forme que vous voulez que je mette à ces mémoires, si toutefois, d'après l'apostille de Madame Adélaïde, vous êtes décidé, Monsieur le Comte, à les accepter pour le compte du Roi (1). »

Le seul grand changement qui, depuis sa création, ait été effectué à l'Ermitage fut provoqué par le désir de sacrifier au goût du jour. Les princesses obtiennent une augmentation de terrain, 4 à 5 arpents; elles font dessiner un parc anglais, tracer un jardin anglais, disposer une melonnière; elles ne conservent du passé que le jardin botanique, le potager et l'orangerie. Tout est si bien bouleversé en 1783, qu'en rapprochant le plan dessiné par Fichu du plan de 1754, on a quelque peine à retrouver le vieil Ermitage de 1748 (2).

Avant de disparaître, l'Ermitage s'était embelli. Ce devait être la dernière toilette. L'année 1791 est à peine commencée que les filles de Louis XV sont charitablement averties que les femmes de Paris vont venir les inquiéter à Bellevue. Elles partent précipitamment, et, après bien des péripéties, elles se réfugient en Italie (3). L'Ermitage eut le sort de tant d'autres propriétés. Le 27 septembre 1793, il fut vendu comme bien national 262,000 livres, soit presque 20,000 livres de moins qu'il n'avait coûté.

Un entrepreneur, s'inspirant de ce que le limonadier Langlois avait imaginé au Petit-Trianon, loua à son tour, en 1798, le jardin de l'Ermitage. Et l'on vit côte à côte, chez les deux rivaux,

(1) Arch. nat., 5 avril 1786, O¹ 1804.

(2) Est. nat., top., S.-et-O., Va 365. — Ce plan, d'une remarquable exécution, est dédié à Monsieur, frère du Roi, et daté de 1786.

(3) Edouard de Barthélemy, *Mesdames de France*.

tout un établissement de guinguettes où les fêtes, les illuminations, les feux d'artifice attiraient une foule avide d'amusements bruyants. Langlois s'y prit plus adroitement ou bien les ombrages de Trianon se prêtaient mieux à cette nouvelle destination, car la vogue fut pour lui, et son voisin dut fermer, faute de clients, après deux ans d'essais infructueux. Puis des manufacturiers se hasardent à monter des fabriques. Elles n'ont pas plus de succès que l'entreprise des fêtes : au bout de peu de temps, elles cessent de fonctionner. Il était dit que rien ne réussirait à l'Ermitage. L'ancien quadrilatère en quinconces est devenu un véritable échiquier. M. Decubière et l'horticulteur Féburier achètent, l'un le terrain de M^{me} de Brancas, et l'autre celui de M^{me} de Château-Renaud, que M^{me} de Polignac occupait avant la Révolution, et, aujourd'hui, emplacement du couvent des Capucins, boulevard de la Reine. M. Deutzel possède entre l'avenue Saint-Antoine et le potager de l'Ermitage une propriété qu'il appelle de ce dernier nom, peut-être parce qu'elle empiétait davantage sur celle de M^{me} de Pompadour (1).

Combien de temps le pavillon et les constructions en dépendant sont-ils restés debout? Quand furent-ils démolis? Nous ne saurions le dire. L'Ermitage a disparu, mais non entièrement cependant. Quelque chose de lui n'est-il point passé tout près de là, au Petit-Trianon, édifié vingt ans après lui? Ses constructions rustiques n'éveillent-elles pas en nous le souvenir d'une famille royale, heureuse elle aussi, mais avec plus de dignité, d'oublier dans les occupations d'une vie bourgeoise le faste de la Cour et ses pesantes contraintes? La petite maison de Montmorency, l'Ermitage, si favorable à l'éclosion de *la Nouvelle Héloïse*, ne fut-elle pas aménagée, huit ans après celle de Versailles, par M^{me} d'Épinay pour son « Ours », l'ami partagé avec M^{me} de Pompadour?

Juste FENNEBRESQUE.

(1) Arch. nat., O¹ 1805, plan au lavis n^o 65, signé : Michaux.

Les noms des nouveaux propriétaires que nous nommons y sont inscrits. Le boulevard qui sépare ces terrains du bassin de Neptune, figurant sous l'appellation de boulevard de l'Impératrice, nous attribuons ce plan, sans date, aux premières années de l'Empire, à l'année 1805 ou 1806.

Nous avons puisé dans *l'Histoire des rues de Versailles* les détails concernant la formation de ce quartier.